

BULLETIN MUNICIPAL N° 46

Juillet 2018



15 juillet 2018, la France a remporté la Coupe du monde de football, pour le plus grand bonheur des supporters. Tout le monde n'apprécie pas le foot, mais, à la manière d'un rire communicatif, ce bonheur a entraîné tout un peuple dans une même joie.

Pour la première fois depuis longtemps, c'est un événement heureux, léger et insouciant qui a poussé les Français à descendre spontanément dans la rue pour célébrer ensemble la victoire.

On n'a jamais vu autant de drapeaux bleu blanc rouge, ni entendu chanter la Marseillaise avec autant de ferveur, pas même au 14 juillet, jour de la fête nationale! Les Français étaient fiers de leur nation et de l'équipe qui, par son sérieux et sa cohésion, a réussi l'exploit.

Puisse cette ambiance festive nous aider à « recharger nos batteries » et à garder en mémoire ces moments de fraternité pour nous en inspirer!

Bon été à tous!

François BATTEMENT - Maire de Bosc-Mesnil

Vie de la commune

Bref résumé des réunions du conseil municipal

Vendredi 16 février 2018

Délibération du Conseil Municipal pour demander une subvention à l'Etat afin de réaliser une réserve incendie chemin du Pot-au-Feu.

Délibération pour la même demande auprès du Département.

Vendredi 13 avril 2018

Approbation des comptes 2017 : résultat global cumulé **+203 760 €**

Vote du budget 2018 : en équilibre de fonctionnement pour 404 259,44 €
d'investissement pour 122 568,25 €

Vendredi 6 juillet 2018

Le Conseil Municipal a rencontré le directeur du Foyer Stéphanois qui souhaite acheter :

- à Seine Habitat les maisons du lotissement
- à la commune le terrain sur lequel sont les maisons.

Etat civil

Naissances

- le 8 mai 2018

Milia VALLEE, fille de Guillaume Vallée et de Elodie Lefebvre, 730 route du Centre

- le 17 mai 2018

Clara et Julia ZAYER, filles de Kévin Zayer et de Alison Belou, 550 route du Centre

Décès

- le 6 avril 2018

Madame Pascaline POCHON, 1491 route de Perduville

Pour vivre en bon voisinage

Respectons les horaires définis par l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2017, quand nous effectuons des travaux bruyants :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 20h
- Le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h

Pensons à tailler les haies quand c'est la saison et qu'elles deviennent gênantes en bordure de route.



Tri



Pour diminuer la quantité de vos poubelles, pensez au tri : beaucoup d'emballages se recyclent et sont donc à porter dans les containers et non pas au-dessus, ni devant, ni derrière.



Déchetteries

Il faut **une carte** pour y entrer. Elle est à retirer **en mairie**. Elle est **gratuite** et valable plusieurs années. Si vous la perdez, contactez la Communauté Bray Eawy au 02 32 97 45 65 pour en avoir une nouvelle qui vous coûtera 5€.

Les particuliers peuvent porter gratuitement 10m³ de déchets verts par an. A partir du 11^e m³, il y aura facturation de 11€ le m³.

Pour les autres déchets, 15 m³ gratuits par an. A partir du 16^e m³, facturation de 11€ le m³.

Les professionnels ont un autre régime.

Si vous déménagez au sein du territoire de la Communauté Bray Eawy, pensez à communiquer votre nouvelle adresse et, si vous le quittez, pensez à restituer la carte.



Résultats du BAC

Félicitations à **Victor Pochon**, nouveau bachelier.



Ecole



La rentrée scolaire aura lieu le **lundi 3 septembre**.

Madame Delphine Manuel, qui avait fait l'an dernier un échange de poste avec sa collègue de Neufbosc, a quitté le village avec sa famille.

Madame Mélanie Sannier reste à Bosc-Mesnil, ainsi que son adjointe, Madame Laetitia Pèbe.

CCAS

Centre communal d'action sociale

- Le CCAS peut accorder, sous condition de ressources, **une aide à la cantine** réservée aux enfants habitant la commune, scolarisés en maternelle et en élémentaire dans une des classes du Sivos.
- Le CCAS peut accorder **une aide aux voyages scolaires** pour les familles à revenus modestes domiciliées dans la commune. La somme est déterminée en fonction du montant demandé à la famille et est versé à l'organisateur du voyage.
- Le CCAS accorde **une aide**, sans condition de ressources, à toute famille domiciliée dans la commune dont **un enfant entre en 6^e ou continue ses études après la 3^e**. D'un montant de **75€** elle est versée sur présentation d'un certificat de scolarité et d'un RIB avant le 1^{er} décembre de l'année en cours.
- Le CCAS accorde **une aide** pour les enfants domiciliés à Bosc-Mesnil qui fréquentent **le Centre de loisirs Animado** de St Saëns. Le montant de l'aide est de **3€ par jour** dans la limite de 20 jours par an.

Jardiner au naturel

A partir du 1^{er} janvier 2019, les produits phytosanitaires (désherbants, insecticides...) seront interdits aux particuliers, les communes n'ont plus le droit de les utiliser depuis 2017. En s'infiltrant dans le sol, ils polluent l'eau.

Pour aider les jardiniers à se passer des produits phyto, la direction de l'Environnement du Département a créé 9 « jardifiches » accessibles sur le site internet du Département :

- | | |
|---|---|
| 1- Les pesticides, pourquoi s'en passer ? | 2- Un sol en bonne santé |
| 3- Le paillage et les plantes couvre-sols | 4- Désherber : pourquoi? Comment ? |
| 5- Protéger son jardin : méthodes et traitements naturels | |
| 6- Les associations de plantes au potager | 7- La rotation des cultures au potager |
| 8- La biodiversité : alliée du jardin ! | 9- Plantes non-désirées ou vraies nuisibles ? |

6

LES ASSOCIATIONS DE PLANTES AU POTAGER

JARDIFICHE

Dans les jardins, au potager comme dans les massifs ornementaux, les plantes poussent mieux quand elles sont bien accompagnées. Gain de place, anti-maladies... Autant tirer parti de ces associations utiles entre les légumes, les aromatiques et les fleurs en gardant à l'esprit les besoins de chaque végétal (espace, eau et lumière).

Qu'est-ce que le « compagnonnage » ?

C'est associer certaines plantes entre elles et les placer côte à côte, pour leurs influences bénéfiques et réciproques les unes sur les autres.

Les plantes s'entraident ou se nuisent !

Bien choisir le voisinage de vos plantes peut leur permettre de mieux se développer, d'éviter les attaques de certains ravageurs (limaces, pucerons, fourmis...) ou encore d'attirer les insectes utiles au jardin (abeilles, bourdons...).

Par exemple, le poireau éloigne la mouche de la carotte et la carotte éloigne la mouche du poireau ! Cette méthode aide le jardinier à limiter voire éviter l'utilisation d'engrais chimiques et de pesticides.

Le compagnonnage est une méthode ancienne qui repose sur les observations et la pratique de générations de jardiniers.



La capucine

attire les pucerons qui laissent ainsi tranquille les plantes potagères comme les pommes de terre, les radis... Elle limite également le mildiou.



Le cosmos

trouble le déplacement et la vision des insectes indésirables. C'est une fleur intéressante car elle a la faculté d'améliorer la terre de votre jardin.



www.seinemaritime.fr rubrique : *environnement cadre de vie / vivre sans pesticide / jardin naturel* cf journal

Découverte des villages et de leur patrimoine

Du 22 juillet au 2 septembre 2018, certaines églises, collégiales, chapelles ouvrent leurs portes en Pays de Bray.

Laissez-vous conter leurs secrets et partez à la découverte des villages et du patrimoine aux alentours.

Pour plus de renseignements : rendez-vous en mairie ou dans les différents offices de tourisme: Bray Eawy, 4 Rivières en Bray, Londinières, La Feuillie et Forges-les-Eaux

SACRÉ
Pays de Bray



NEUVILLE-FERRIÈRES
QUIÈVRECOURT
NEUFBOSC
SAINTE-GENEVIÈVE
HODENG-HODENGER
BEAUSSAULT
MESNIL-MAUGER
FESQUES
CALLENGEVILLE
BULLY
GRAVAL
ROCQUEMONT
BOSC-HYONS
BÉZANCOURT
WANCHY-CAPVAL
LONDINIÈRES (BOISSAY)



Les Tiques et la maladie de LYME

Je reconnais la maladie et ses symptômes

• LA MALADIE DE LYME : QU'EST-CE QUE C'EST ?

La maladie de Lyme, ou Borréliose de Lyme, est une infection due à une bactérie (microbe) transportée par une tique. La tique peut transmettre la bactérie à l'homme au moment d'une piqûre.

La maladie de Lyme n'est pas contagieuse. Elle ne se transmet pas par contact avec un animal porteur de tiques (oiseaux, chiens, chats) ni d'une personne à une autre.

Toutes les tiques ne sont pas infectées par la bactérie responsable de la maladie de Lyme.



• QUELS SONT LES SIGNES ?

Dans les 3 à 30 jours après la piqûre, la maladie de Lyme peut apparaître d'abord sous la forme d'une plaque rouge qui s'étend en cercle (érythème migrant) à partir de la zone de piqûre, puis disparaît en quelques semaines à quelques mois.



Avec ou sans plaque rouge, il faut consulter un médecin en cas de symptôme grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle quelques semaines ou quelques mois après la piqûre. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.

Au bout de plusieurs mois ou année, en l'absence de traitement, des atteintes graves des nerfs, des articulations, du cœur et de la peau peuvent s'installer.

J'apprends à me protéger

• COMMENT SE PROTÉGER AVANT LES ACTIVITÉS DANS LA NATURE ?

La meilleure façon de se protéger lors de promenades à la campagne, en forêt, dans la nature ou dans les parcs, c'est d'éviter de se faire piquer par des tiques.

Il est donc conseillé de porter des vêtements longs qui couvrent les bras et les jambes, un chapeau, et de rentrer le bas du pantalon dans les chaussettes.

Restez sur les chemins, évitez les broussailles, les fougères et les hautes herbes.

On peut aussi mettre des répulsifs contre les insectes sur la peau ou sur les vêtements, en respectant leur mode d'emploi.

Pensez à prendre avec vous un tire-tique (disponible en pharmacie).



• COMMENT SE PROTÉGER EN REVENANT D'ACTIVITÉS DANS LA NATURE ?

Pour éviter la maladie de Lyme, il faut absolument retirer la ou les tiques le plus rapidement possible : plus une tique reste accrochée longtemps, plus elle risque de transmettre la bactérie. Les tiques peuvent rester accrochées sur la peau ou le cuir chevelu sans qu'on s'en aperçoive car leur piqûre ne fait pas mal.

Il faut donc vérifier soigneusement l'ensemble du corps, en particulier les aisselles, les plis du coude, derrière les genoux, le cuir chevelu, derrière les oreilles, et les régions génitales pour trouver une ou des tiques.

N'hésitez pas à demander de l'aide à un proche pour examiner certaines parties du corps moins accessibles (dos, cheveux). Utilisez un miroir si vous êtes seul(e).

• QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE PIQÛRE ?

COMMENT RETIRER UNE TIQUE ?

- Ne mettez aucun produit sur la tique.
- Ne tentez pas de la retirer avec les ongles.



Utilisez un **tire-tique** : glissez le crochet sous la tique sans l'écraser, au plus près de la peau. Tournez doucement jusqu'à ce que la tique se décroche.



Après avoir enlevé la tique, **désinfectez** la peau avec un antiseptique.

OU, À DÉFAUT,



Utilisez une **pince fine** : saisissez la tique à la base sans l'écraser et tirez vers le haut sans tourner.



Après avoir enlevé la tique, **désinfectez** la peau avec un antiseptique.

Attention, une fois enlevée, la tique peut encore piquer. Après l'avoir tuée sans l'avoir touchée à mains nues, il faut la mettre dans un mouchoir ou sur un bout de scotch qu'on jettera à la poubelle.

Y A-T-IL UN TRAITEMENT APRÈS UNE PIQÛRE DE TIQUE ?

En cas de piqûre, surveillez la zone piquée. Si une plaque rouge et ronde qui s'étend en cercle ou d'autres symptômes (symptômes grippaux, paralysie, etc.) apparaissent dans le mois qui suit la piqûre, consultez sans tarder un médecin. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.

Vie associative

Salon d'art



Une nouvelle année, un nouveau salon tout aussi beau que les précédents. Un invité d'honneur en peinture, Michel STANNARD, dont les paysages, plus vrais que nature, semblent attirer le visiteur à l'intérieur de la toile pour une balade imaginaire.



Le second invité en sculpture, Fabrice COLOMBEL, nous a impressionnés par la qualité de ses bronzes, par le réalisme des visages et des corps.

Bien évidemment, les autres artistes ont largement contribué à la réussite de ce salon. Entre les pommes et les raisins, les paysages marins et forestiers, les danseurs et les femmes mystérieuses, chaque visiteur pouvait découvrir et admirer de nombreuses créations toutes différentes.



Au cours de ce weekend, les 28 et 29 avril, 190 visiteurs sont venus des 4 coins de la région brayonne. Ce nombre de visiteurs montre bien qu'un salon artistique peut avoir du succès en milieu rural. Chacun a pu, comme c'est le cas depuis 3 ans, voter pour le tableau qu'il préférait. Cette année, c'est l'œuvre de M. CHEVREAU François, *Les pommes*, qui a remporté le bon d'achat de 50 euros pour le magasin Artmania de Rouen. Félicitations à lui !!!

Randonnée de l'Ascension

Et un , et deux et trois.... Non , non ce n'est pas un score des Bleus mais bien le comptage des pas réalisés le jeudi 10 mai 2018 lors de la randonnée annuelle.

Cette année, une cinquantaine de marcheurs sont allés découvrir les paysages de la région de Grumesnil.

Après un départ organisé dans le village de Saint Michel d'Halescourt , ils ont rejoint la ferme Gröning en empruntant, sous le soleil, les chemins de randonnée qui traversent la belle campagne normande .



Une petite pause repas bien méritée était organisée à la ferme où ils ont eu la surprise d'être rejoints par des randonneurs de Bradiancourt qui avaient, eux aussi, choisi cette destination. Ils ont ainsi profité d'une visite commune de la ferme pédagogique pour y découvrir différents animaux préhistoriques tels que le Tarpan, l'Aurochs, le cochon laineux, le mouton de Jacob à 4 cornes, des rennes...



Vie associative

Foire à tout du 14 juillet 2018

Cette année, 30 exposants ont fait le déplacement : 12 familles domiciliées dans le village et 18 familles des communes avoisinantes telles que Neufbosc, Sommery ou Bellencombre mais aussi plus éloignées comme Tôtes, Dieppe, Grand-Quevilly. L'emplacement gratuit pour tous y est sûrement pour quelque chose mais la convivialité de notre village est sans doute le 1er critère !!!



Cette journée s'est déroulée comme à chaque fois dans la bonne humeur et pour le plus grand bonheur de tous, le soleil était également de la partie.

Un grand merci à tous les bénévoles qui ont assuré le service de la buvette et de la restauration.

Retenez dès à présent dans votre agenda la date du 14 juillet 2019!!!

Calendrier 2018



Samedi 13 octobre : Soirée dansante

Mercredi 31 octobre : Halloween

Samedi 10 novembre : Foire aux jouets

Dimanche 11 novembre : Cérémonie du 11 novembre

Samedi 15 décembre : Spectacle de Noël

Toutes ces dates vous seront confirmées



Mairie ouverte le lundi de 10h00 à 11h30 et le jeudi de 17h00 à 19h00.

Directeur de la publication : François Battement, Maire

Comité de rédaction : Nicole Leroy, Myriam Queval,
Denis Manuel

Mise en page : Myriam Queval

Mairie :

téléphone : 02.35.34.50.68

fax : 09.70.61.36.67

mail : boscmesnil@orange.fr